



Bernard LELARGE

Ancien élève de l'Ecole nationale de commerce (ENC) - Diplômé d'expertise comptable (1978)
 Membre de l'Ordre des experts-comptables depuis 1972 en qualité de comptable agréé
 et depuis 1978 en qualité d'expert-comptable diplômé
 Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale
 des commissaires aux comptes de Paris depuis 1977
 Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris :
 Président (1993-1998), (2001-2006) ; président honoraire depuis 2007

Expert-comptable : le partenaire privilégié du chef d'entreprise

L'EXPERT-COMPTABLE, PARTENAIRE-CONSEIL DE L'ENTREPRISE

Plus grand réseau français de professionnels libéraux au service des entreprises, les experts-comptables accompagnent aujourd'hui près de deux millions d'acteurs économiques, de toute taille et de toute nature. Présents tout au long de la vie des entreprises, de leur création à leur transmission, leurs missions concernent la comptabilité, bien sûr, mais aussi la gestion, l'organisation, l'informatique, le financement, le droit social et fiscal ou encore l'export.

Bien entendu, le chef d'entreprise attend surtout que son expert-comptable le conseille sur sa gestion. Car, gérer, c'est avoir une vision claire et réaliste de la situation de la société, par l'analyse précise des coûts, des marges, de la rentabilité, permettant l'établissement d'un tableau de bord.

Gérer, c'est également rechercher l'optimisation financière : comment améliorer la gestion de la trésorerie ? Comment mieux rentabiliser les capitaux investis ?

Les compétences de l'expert-comptable en gestion, finance, économie, lui permettent de proposer des solutions adaptées à ces questions, pouvant aller jusqu'à la prise en charge, partielle ou totale, des fonctions comptables, administratives et financières de l'entreprise. L'expert-comptable est en outre l'intervenant à même de conseiller et assister le chef d'entreprise face à des enjeux tels que l'organisation ou l'exportation.

Ses missions peuvent aussi bien être d'ordre fiscal, social ou juridique. Comprendre la réglementation fiscale est souvent, en effet, un exercice difficile.

Dans la jungle des textes fiscaux, le chef d'entreprise a besoin d'un guide avisé. C'est très souvent à son expert-comptable qu'il confie en priorité cette mission délicate. Pour mériter cette confiance, les experts-comptables suivent et analysent en permanence l'actualité fiscale.

De fait, aux lois de finances et aux lois de finances rectificatives - qui paraissent traditionnellement une fois par an - viennent aujourd'hui s'ajouter de minilois de finances et autres dispositions fiscales diverses à tout moment de l'année. Qui plus est, les mesures temporaires sont de plus en plus nombreuses, avec des dates d'expiration différentes et d'éventuelles prorogations.

La fiscalité est devenue un instrument de politique économique, rien d'étonnant alors à ce qu'un sondage national révèle que

l'expert-comptable est plébiscité par les dirigeants de TPE-PME à 73 % comme intervenant le plus à même d'apporter un conseil global sur la fiscalité. Son expertise est reconnue en particulier pour le contrôle fiscal ou contentieux (74 %), pour l'établissement de la déclaration d'impôt sur le revenu (71 %), pour l'optimisation des impôts (68 %), pour l'application d'un nouveau texte fiscal dans l'entreprise (66 %) ou pour le statut fiscal et social du chef d'entreprise (62 %).

92 % des clients sont satisfaits de la qualité de service apporté par l'expert-comptable en matière de fiscalité. On note à ce sujet que les premiers critères cités sont la compétence, l'efficacité et la qualité des conseils donnés.

Par ses connaissances et dans le respect de la loi, il recherche les solutions les plus appropriées à la situation particulière de la société.

Dans le domaine social, l'expert-comptable peut notamment conseiller le chef d'entreprise sur tous les problèmes liés à la gestion du personnel. Ainsi, il peut l'aider à choisir la meilleure formule d'embauche en fonction des multiples mesures d'incitation mises en place par les pouvoirs publics.

Une fois le recrutement effectué, l'expert-comptable peut aussi contribuer à établir bulletins de paie et obligations déclaratives...

Les experts-comptables ont aussi, depuis longtemps, développé un ensemble d'informations, de conseils et d'interventions auprès des chefs d'entreprise pour prévenir leurs difficultés.

Aucun dirigeant ne peut se croire une fois pour toutes à l'abri de difficultés : un impayé, un ralentissement économique et tout peut basculer... Chaque année, quelque 40 000 défaillances d'entreprises représentent 2,3 milliards d'euros d'impayés et 300 000 licenciements.

Les petites entreprises commerciales et artisanales, plus fragiles financièrement, sont cependant plus exposées que les autres (83 % des faillites concernent des entreprises de moins de 5 salariés). Les chiffres révèlent aussi que 90 % des dépôts de bilan entraînent une liquidation judiciaire immédiate, les 10 % restants bénéficiant de plans de redressement.

Mais, à l'arrivée, seules 5 entreprises sur 100 ont une chance de s'en sortir.

L'expérience de la profession a permis de capitaliser un ensemble de pratiques pour la prévention des défaillances, dès la création de l'entreprise et tout au long de sa vie.

Pendant la vie de l'entreprise, c'est la qualité des comptes et des résultats qui fait la meilleure prévention. Toutefois, chacun a intérêt à savoir qu'il peut recourir à des procédures d'aide et de conseil ou être sujet à des procédures de prévention de la part d'autres parties prenantes de l'entreprise.

Ces dispositifs de prévention, dès lors qu'ils sont mis en œuvre en temps voulu, connaissent un taux de réussite de l'ordre de 75 %. Leur objectif est de rompre l'isolement de l'entreprise, de rétablir un climat de confiance avec son environnement et d'apporter des solutions à ses problèmes, qu'ils soient de nature juridique, économique ou sociale.

Conscients qu'une détection précoce des difficultés et une anticipation des risques sont les meilleurs garants de la survie de l'entreprise, les experts-comptables et les tribunaux de commerce ont uni leurs efforts pour amplifier ces possibilités d'aide aux entreprises, en amont.

Trois grands objectifs sont recherchés :

- aider le dirigeant à mesurer les conséquences des difficultés rencontrées ;
- l'informer des possibilités offertes par les techniques de prévention ;
- l'inciter à prendre des mesures adaptées au redressement de sa situation.

Mais, leur action dans ce domaine est déjà permanente. Par exemple, chaque année, lors de l'arrêt des comptes, ou en fonction des besoins, l'expert-comptable détecte les difficultés potentielles de l'entreprise et conseille le dirigeant sur les mesures à prendre selon le principe : « mieux vaut prévenir que guérir ».

Gérer, c'est enfin susciter la confiance de ses partenaires financiers sans lesquels la société n'a pas les moyens de son développement. L'expert-comptable assiste alors le dirigeant d'entreprise dans la constitution de dossiers de création, d'implantation, de reprise, l'établissement de plans de trésorerie, de plans de financement et de dossiers de crédit... Il peut même l'accompagner ou le représenter lors de ses négociations.

Partenaire et conseiller polyvalent, il est donc associé à toute la vie de l'entreprise.

L'EXPERT-COMPTABLE DE PLUS EN PLUS INDISPENSABLE ?

L'environnement économique de plus en plus dur, sans parler de la crise, et incertain exige une information financière et comptable de plus en plus fiable et transparente.

Conséquence : l'expert-comptable constitue aujourd'hui une assurance qualité indispensable.

Au niveau de l'information financière, nous vivons en « quasi-flux tendu » : le chef d'entreprise veut un accord immédiat quant à la solvabilité d'un client, le banquier ne s'intéresse plus seulement au patrimoine pour accorder un prêt, mais aussi à l'avenir de l'activité du demandeur.

Le monde économique, c'est-à-dire les entreprises elles-mêmes et tout leur environnement, a un besoin croissant de données financières fiables.

L'expert-comptable, qui participe à l'établissement des comptes annuels, est au cœur de cette information. Il confère à sa clientèle la sécurité que lui valent une éthique, des normes de travail rigoureuses et une grande transparence. Ses règles professionnelles garantissent la qualité de ses prestations et assurent la reconnaissance publique de sa compétence.

L'intervention de l'expert-comptable équivaut ainsi à un véritable label garantissant le respect strict de modalités de contrôle. Cette démarche qualité conduit donc à s'engager et à fournir d'avantage d'assurance sur les comptes, notamment à tous les tiers

utilisateurs de l'information financière : les banques, les organismes de crédit-bail, les établissements financiers, les collectivités locales, les organismes consulaires, l'administration fiscale, les associés, les actionnaires...

Cette qualité est contrôlée par l'Ordre des experts-comptables qui vérifie le respect des normes professionnelles dans plus d'un millier de cabinets d'expertise comptable chaque année. L'objectif est de donner au public une garantie de qualité des prestations proposées par les experts-comptables, d'apprécier l'application effective des normes professionnelles au sein des cabinets, d'harmoniser les comportements professionnels et d'améliorer les méthodes de travail des cabinets. Ce contrôle qualité représente donc une garantie supplémentaire.

Mais, au-delà de la compétence et de la rigueur professionnelle, la meilleure assurance, c'est encore la permanence du conseil quotidien. Une enquête révèle ainsi que, parmi les principaux atouts des experts-comptables, leurs clients citent : la relation personnelle, la proximité géographique, la capacité à faire du « sur mesure », la disponibilité et la rapidité de réaction.

Pour ces clients, l'expert-comptable est l'expert-confiance.

ÉVOLUTION DES ORGANISATIONS COMPTABLES ET ADAPTATION DES MÉTIERS

Les caractéristiques de l'économie actuelle ont amené la profession comptable à modifier profondément ses pratiques. D'une part, les méthodes d'organisation de travail ont dû intégrer les technologies de l'information et de la communication, et d'autre part, il a fallu s'adapter aux exigences des besoins de l'économie qui sont apparus, créant ainsi d'autres activités. De nouvelles compétences s'imposent car toutes ces évolutions nécessitent des ressources adaptées face à une concurrence que le phénomène de mondialisation rend encore plus acérée.

Le premier bouleversement est lié aux TIC : avec l'introduction de nouveaux outils comme les systèmes d'information intégrés et l'adoption de nouveaux modes de travail, toutes les méthodes et les principes d'organisation traditionnels sont à réexaminer.

Aujourd'hui, Internet s'impose comme un moyen standard de communication dans toutes les entreprises. Il permet de nouvelles formes de travail et également de nouvelles relations avec les tiers par la télétransmission, le développement du e-commerce et le travail collaboratif. Le défi à relever est d'intégrer ces changements dans les organisations.

Le deuxième impact porte sur les missions de la comptabilité. Le conseil, l'assistance, l'accompagnement dans l'installation des systèmes informatiques, l'aptitude à communiquer sur les informations financières représentent les orientations principales de l'évolution de la profession.

LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Dans un contexte « tout électronique », la tenue des comptabilités est passée d'un traitement manuscrit à l'usage de l'outil informatique, avec des systèmes classiques ou des systèmes d'information intégrés.

L'évolution s'est encore poursuivie avec le passage de l'écrit papier à l'écrit électronique, et l'on parle à présent de la dématérialisation des factures, de la signature électronique, des « télé-déclarations », de télétransmissions diverses et d'espaces de travail collaboratif.

Le PGI ou ERP en anglais (*Entreprise Resource Planning*), par exemple, est capable de couvrir l'ensemble des activités de l'entreprise, à travers un système informatique unique et cohérent.

Il organise l'ensemble des processus et des flux d'information internes, mais aussi les échanges avec les clients, les fournisseurs et tous les partenaires de l'entreprise.

Son objectif est de couvrir l'ensemble des grands processus de l'entreprise de bout en bout : gestion comptable, contrôle de gestion, gestion de la production, achats et stocks, *management* de la qualité, maintenance, administration des ventes, gestion du personnel et gestion de projets. Une base de données unique gère l'ensemble des informations du système de gestion.

DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS COMPTABLES

La dématérialisation des documents de travail n'est peut-être pas pour tout de suite, pourtant une tendance semble se dessiner et la gestion électronique des documents (GED) prend ses marques au sein des entreprises du secteur tertiaire, grandes consommatrices de papier. Elle s'installe aussi dans un nombre croissant de cabinets d'expertise comptable.

Si l'on sait que le coût moyen estimé pour le traitement d'une facture (hors litige) est de 26 €, soit 17 € à la charge de l'acheteur et 9 € à celle du fournisseur, on comprend aisément que la possibilité offerte aux entreprises de dématérialiser leurs documents comptables, représente une source de productivité importante et donc un enjeu stratégique à terme.

La dématérialisation des documents comptables (factures, règlements, déclarations...) entraîne cependant une réorganisation complète de la chaîne de traitement des documents électroniques avec des conséquences sur les méthodes et sur la preuve du document, dans le respect des réglementations. Elle impose également des contraintes concernant l'archivage qui doit rester accessible, intègre et durable.

Par ailleurs, l'ouverture des réseaux informatiques à internet exige la maîtrise de certains risques (falsification des identités, des informations, virus...). Ainsi, le cadre légal de la dématérialisation doit permettre de couvrir ces risques et de compenser la disparition des moyens classiques d'identification, d'acceptation et de conservation.

Si l'administration fiscale reconnaît depuis longtemps le droit de tenir une comptabilité informatisée, la facture dématérialisée - pièce justificative essentielle au regard du droit comptable - peut être considérée comme facture d'origine en France depuis 1991, et avec les acteurs étrangers depuis le 1^{er} juillet 2003, sous le respect de certaines conditions.

L'article 289 *bis* du CGI (1991) offrait aux entreprises la possibilité de dématérialiser et télétransmettre leurs factures *via* EDI (échange de données informatisé). Mais ce mode d'échange supposait une infrastructure assez lourde puisque clients et fournisseurs devaient s'entendre sur une norme adoptée - par exemple la norme Edifact - et investir dans l'achat d'un logiciel adéquat.

L'article 289-V de décembre 2002 autorise, en plus des factures EDI, les factures signées électroniquement. La facture signée électroniquement devrait devenir la règle car elle vient alléger le processus EDI. Elle permet à toute entreprise, sous réserve de l'acceptation du destinataire, l'envoi d'une facture par courrier électronique (traitement de texte, tableur, image...) accompagnée d'une signature électronique.

RELATIONS AVEC L'ÉTAT ET LES ORGANISMES SOCIAUX

Chaque année, 100 millions de déclarations sont émises par 3,5 millions d'entreprises françaises et transmises aux différents

services fiscaux et organismes sociaux. Ce qui représente environ 200 millions d'heures passées en saisie, mise sous pli..., soit 10 milliards d'euros par an.

Afin de réduire les coûts liés à ces obligations légales, le Gouvernement incite les entreprises à dématérialiser leurs déclarations. Depuis 2002, les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse les 15 millions d'euros doivent télédéclarer leur TVA.

Rappelons aussi que, dans le cadre de la loi sur la modernisation de l'Etat, depuis 2007 les entreprises dont le chiffre d'affaires de l'exercice précédent est compris entre 760 000 et 1,5 million d'euros ont l'obligation de télédéclarer et télérégler la TVA. Mouvement de dématérialisation qui se généralise par l'abaissement régulier des seuils.

La télédéclaration apparaît comme une réelle simplification du processus de gestion fiscale et sociale des organisations. En effet, elle permet une réduction des coûts. Une entreprise peut effectuer ses télédéclarations pour un prix inférieur à celui d'une lettre recommandée. Elle réduit le risque d'erreur inhérent aux ressaisies depuis un logiciel de gestion. De plus, une certaine traçabilité est assurée par l'acheminement sécurisé de la déclaration et la remise de celle-ci à son destinataire le jour même. Un gain de temps est réalisé en évitant les ressaisies de données, les impressions papier, la recherche et la manipulation de fichier.

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DE L'EXPERT-COMPTABLE

Dès 2000, le CNC (Conseil national de la comptabilité) avait étudié la mise en œuvre d'une signature électronique de l'expert-comptable, mais ni le cadre juridique ni le marché ne s'y prêtèrent.

Les progrès techniques et la généralisation des hauts débits ont aujourd'hui favorisé le décollage des échanges électroniques. Ainsi, la pratique des transferts de fichiers, la dématérialisation encouragée par les pouvoirs publics, mais aussi l'augmentation des défaillances de sécurité engendrent de nouveaux besoins comme la nécessité d'authentification, l'assurance de la non-modification des fichiers transmis et la vérification des droits d'accès de connexion.

La signature électronique semble répondre à ces demandes. Cette signature dématérialisée sera stockée dans une carte cryptographique protégée par un code et permettra aux experts-comptables de certifier leur qualité dans leurs démarches, télédéclarations et d'avoir la certitude d'expédier à leurs clients des documents authentifiés et non modifiables.

VERS DE NOUVELLES COMPÉTENCES, ÉVOLUTION DES MÉTIERS DU CHIFFRE

L'ensemble des métiers de la comptabilité a été fortement impacté par les évolutions induites par les phénomènes d'externalisation, de travail collaboratif et la diffusion des normes internationales.

De nouvelles activités sont apparues comme par exemple le traitement et le suivi de factures intégrées à l'outil, alors que toutes les activités à faible valeur ajoutée sont en déclin. C'est le cas, notamment, des travaux intégrant des rapprochements automatiques ou des activités de saisie. Parallèlement, d'autres activités qui nécessitent contrôle et analyse ont pris une grande importance, et des compétences comptables nouvelles liées à la connaissance des processus et des règles de gestion sont devenues essentielles.

L'automatisation des activités, qui a entraîné une plus large automatisation dans les différents postes de travail, a aussi entraîné une plus grande spécialisation de ceux-ci.

économie

Au regard de l'évolution des métiers, le niveau moyen des collaborateurs voit l'éventail de ses compétences s'enrichir. La seule compétence technique est devenue insuffisante. Il faut que le collaborateur démontre sa capacité à fonctionner en équipe, en réseau puisque les informations sont en interaction et en temps réel.

Sa bonne connaissance de l'anglais, sa maîtrise de l'outil informatique et son adaptabilité aux évolutions et aux changements, sa polyvalence technique afin d'être mobile entre les différents métiers de la comptabilité apparaissent presque comme une évidence.

S'ajoutent à ces compétences, des « traits » de personnalité essentiels : la curiosité, la créativité, l'ouverture d'esprit, l'adaptabilité et la capacité à gérer le changement.

L'ensemble des innovations de la société de l'information a agi sur l'évolution du travail et des métiers. Les enseignements conduisant à la profession doivent s'adapter au niveau des compétences exigées par les entreprises et les administrations. Il faut permettre aux jeunes en formation d'être compétents, c'est-à-dire savoir mobiliser leurs connaissances et leurs qualités pour faire face à un problème donné.

On constate, dans les cabinets d'expertise comptable, un accroissement et une diversification des compétences nécessaires.

Elles se traduisent par :

- des compétences de type « savoir-faire opérationnel », c'est-à-dire le maniement aisé d'un ordinateur avec ses diverses fonctionnalités. Cette compétence doit être élémentaire pour chacun, quels que soient son niveau hiérarchique et la nature de ses activités. Il s'agit de maîtriser les outils liés aux TIC et leurs différents champs d'application ;
- des compétences de type « connaissances professionnelles », car la seule maîtrise de l'outil informatique ne suffit plus pour utiliser au mieux les ordinateurs intégrés dans des réseaux. Les compétences nécessaires combinent des compétences d'usage de la technique et des compétences professionnelles de métier (savoirs scientifiques, savoirs techniques de la fonction telle que la gestion...);
- des compétences de type « stratégie de résolution de problèmes ». Il s'agit d'interpréter, de hiérarchiser les actions à entreprendre pour dégager des priorités et de finaliser ;
- et enfin, des compétences de type « social ». Il s'agit de connaître les règles et procédures des entités, notamment sur l'organisation économique et sociale et sur l'organisation en réseau.

De plus, l'abondance des données nécessite des compétences plus fortes dans le domaine de la lecture / écriture car l'écrit reste plus que jamais d'actualité même si la société de l'information a été génératrice de nouveaux langages écrits propres aux messageries, aux *chat* ou aux SMS.

Face à ces évolutions, et afin de renforcer la profession, une réflexion stratégique a été souhaitée par la profession au niveau des ressources humaines, de l'environnement technologique et organisationnel et du statut.

En France, il existe beaucoup de compétences comptables, mais avec des diplômes très différents (expertise comptable, HEC, ESSEC, ESCP, universités, écoles de commerce...). L'idée est donc de rassembler la famille comptable française, pour gagner en valeur et en efficacité face aux Anglo-saxons.

D'autre part, il n'existe pas de diplôme intermédiaire (bac + 3) permettant la reconnaissance du collaborateur-cadre de cabinet. Ainsi, le Conseil supérieur de l'Ordre s'associe avec les universités pour créer un nouveau diplôme de bachelior (niveau européen à bac + 3). La formation sera ouverte aux candidats ayant un bac + 2 au moins, ainsi qu'à la VAE et pourrait faciliter la promotion interne. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du schéma LMD de l'enseignement supérieur et pourrait servir de modèle pour une future licence.

L'évolution de l'environnement porte, comme nous l'avons vu, essentiellement sur le développement de l'Internet à haut débit dans les TPE, la dématérialisation croissante des documents, du développement de la délocalisation dans les services et de la diffusion des normes IAS/IFRS.

Face à ces évolutions, il a été proposé par la profession :

- de consolider le marché de la tenue de comptabilité en tirant partie des gains de productivité liés à internet et à la dématérialisation pour rester compétitif face à de nouveaux entrants ;
- de développer la création de nouvelles offres de services (conseil, assistance, formation...);
- d'attribuer une signature électronique à chaque expert-comptable de façon à l'identifier en tant que tel pour accélérer la transmission de documents sécurisés.

Face à la déréglementation partielle probable de la profession au niveau européen et afin d'élargir l'audience de la profession ainsi que son rayonnement, un projet d'ouverture d'une « liste de membres associés » permettrait de rassembler l'ensemble des professionnels de la comptabilité et de la finance des secteurs privé et public.

A titre de comparaison, 66 000 libéraux exercent au Royaume-Uni contre 17 000 en France, 250 000 étudiants en comptabilité contre 5 000 en France.

Ainsi, un groupe professionnel élargi permettrait de meilleures pratiques et renforcerait la visibilité du métier. Une charte et un règlement intérieur très rigoureux pour les « membres associés » permettraient de ne pas remettre en cause la prérogative d'exercice des membres de l'Ordre des experts-comptables.

La création de « l'Académie des sciences techniques comptables et financières » participe de manière dynamique à l'évolution des techniques comptables, et promeut la recherche de façon pluridisciplinaire. Elle travaille sur plusieurs thèmes : comptabilité et finance, audit et contrôle, gouvernance et éthique, management, ressources humaines et relations internationales.

Cette vocation et cette volonté des experts-comptables d'aller de l'avant s'exercent par un engagement constant dans l'avenir de la profession au service des entreprises : de la formation des jeunes à la maîtrise des grandes évolutions.

Partout, les experts-comptables répondent présents au progrès et à la dynamique du futur.